
Chapitre 2

Champ d'activité

Champ d'activité	17
Un travail collectif	21
Travail collectif avec les élèves	21
Travail collectif avec les parents et les tuteurs	21
Travail collectif avec les collègues et les autres professionnels	22
Travail collectif avec l'école et la collectivité	22
Travail collectif axé sur soi	23
Résumé du chapitre	24

Champ d'activité

Dans le présent chapitre :

- Champ d'activité des conseillers scolaires
 - Exemples d'activités quotidiennes typiques
-

Un programme d'orientation et de counseling global et progressif comprend deux composantes distinctes mais interreliées : les éléments programmatiques (activités comportant un contact avec les élèves) et les éléments structuraux (activités sans contact avec les élèves). À l'intérieur de ces deux composantes, le champ d'activité des conseillers comprend ce qui suit :

Éléments programmatiques

- Counseling : processus thérapeutiques et de guérison qui répondent aux besoins en développement
- Prévention : processus adaptés qui combinent l'enseignement et le counseling pour éviter, minimiser ou régler les questions présentant des risques
- Enseignement de l'orientation : communication d'information et enseignement en vue d'accroître la sensibilisation, les compétences et les connaissances

Éléments structuraux

- Coordination : planification, consultation, aiguillage, révision et représentation pour répondre aux besoins de l'école

Une bonne partie du travail des conseillers scolaires, comme la consultation professionnelle, l'aiguillage et le counseling, se déroule dans un cadre confidentiel. Ce sont des activités essentielles à un programme d'orientation et de counseling efficace. L'enseignement en classe, les relations publiques et les activités comme les campagnes de sensibilisation (p. ex., sur les dépendances, l'intimidation, les carrières, les possibilités après le secondaire) font également partie des responsabilités des conseillers scolaires. Il importe par ailleurs de préciser ce qui relève du champ d'activité général des conseillers scolaires et ce qui va au-delà de leurs compétences précises afin de s'assurer de répondre efficacement aux besoins de la collectivité scolaire.

Bien qu'il existe des différences entre les responsabilités des conseillers scolaires aux années primaires, intermédiaires et secondaires en raison des besoins en développement spécifiques, des besoins de la collectivité, des ressources disponibles et de la formation des conseillers, les différences se trouvent surtout dans la « façon » dont ils répondent aux besoins des élèves plutôt que dans « ce » à quoi ils répondent.

On trouvera ci-dessous des exemples d'une journée typique du conseiller scolaire aux années primaires, intermédiaires et secondaires qui illustrent la nature complète des services d'orientation et de counseling ainsi que les similitudes et les différences entre chaque contexte.

ANNÉES PRIMAIRES

8 h 30 – 9 h 00	Surveillance à l'arrivée des autobus Accueil des élèves Élève en transition depuis la maternelle présentant des troubles anxieux par rapport à la salle de classe
9 h 00 – 9 h 30	Consultation et préenseignement de la leçon sur la sécurité personnelle auprès d'un élève de 3 ^e année ayant des antécédents de maltraitance
9 h 30 – 10 h 00	Thérapie par le jeu avec un élève dont la maison a récemment été incendiée
10 h 00 – 10 h 30	Leçon sur la sécurité personnelle au groupe A de 3 ^e année (coenseignement à 25 élèves)
10 h 30 – 10 h 45	Récréation
10 h 45 – 11 h 15	Groupe en compétences sociales (6 élèves)
11 h 15 – 11 h 45	Tenue de dossiers, gestion de dossiers, contacts téléphoniques avec les parents, préparation de la leçon sur la sensibilisation à l'intimidation
11 h 45 – 12 h 00	Prise en charge d'un élève en transition présentant des troubles anxieux et remise à l'autorité parentale avant le déplacement des autres élèves pour l'heure du dîner
12 h 00 – 12 h 30	Dîner
12 h 30 – 12 h 50	Discussions informelles avec des enseignants : problèmes ou questions
12 h 50 – 13 h 00	Accueil des élèves de maternelle
13 h 00 – 13 h 30	Leçon sur la sécurité personnelle au groupe B de 3 ^e année (coenseignement à 23 élèves)
13 h 30 – 13 h 45	Counseling individuel : gestion du comportement
13 h 45 – 14 h 00	Counseling individuel : gestion de la colère
14 h 00 – 14 h 30	Résolution de conflit : 2 élèves
14 h 30 – 14 h 45	Récréation
14 h 45 – 15 h 25	Réunion de soutien aux élèves : coordination et consultation (7 élèves)
15 h 25 – 15 h 30	Salutation des élèves à leur départ
15 h 30 – 16 h 00	Réunion du personnel

Aux années primaires, il est particulièrement important que le conseiller scolaire soit visible à tous les élèves chaque jour. Les élèves gravitent habituellement autour de leur titulaire, et la visibilité du conseiller scolaire les encourage à voir dans ce dernier un autre adulte de confiance.

ANNÉES INTERMÉDIAIRES

8 h 30 – 9 h 00	Rencontre avec des parents préoccupés : progrès d'un élève dans sa gestion d'une perte
9 h 00 – 9 h 30	Séance de groupe sur les techniques d'étude et l'organisation
9 h 30 – 10 h 00	Réunion avec le psychologue scolaire : évaluation d'un élève ayant un comportement d'automutilation Présentation du psychologue à l'élève
10 h 00 – 10 h 30	Jeu et leçon de suivi sur l'hygiène personnelle et l'image de soi en classe d'éducation à la santé de 7 ^e année (coenseignement à 20 élèves)
10 h 30 – 10 h 45	Récréation
10 h 45 – 11 h 15	Groupe de filles (10 élèves de 6 ^e année) – sujet du jour : stratégies sur la façon de se faire des amis et de gérer la perte d'amis
11 h 15 – 11 h 45	Réunion des gestionnaires de conflit
11 h 45 – 12 h 00	Réunion avec l'orthopédagogue : aiguillage d'un élève ayant des problèmes personnels et sociaux temporaires pouvant avoir des incidences sur les objectifs du PEP
12 h 00 – 12 h 30	Dîner
12 h 30 – 13 h 00	Surveillance à l'heure du dîner
13 h 00 – 13 h 30	Classe de 5 ^e année (23 élèves) – sujet : styles d'apprentissage et différences d'apprentissage
13 h 30 – 14 h 15	Groupe sur les devoirs (12 élèves de 8 ^e année) – sujet du jour : gestion du temps et techniques d'étude
14 h 15 – 14 h 40	Counseling individuel : gestion du comportement
14 h 40 – 15 h 10	Counseling individuel : problèmes liés au divorce
15 h 10 – 15 h 30	Counseling individuel : relations
15 h 30 – 16 h 00	Contacts téléphoniques et administration

Lorsque les élèves arrivent aux années intermédiaires, les différences de développement en termes de croissance et de maturité sont plus évidentes. Parce que la puberté est une période de changement et de fidélité accrue envers les pairs, les conseillers scolaires ont habituellement recours à la dynamique sociale pour faciliter les séances de counseling et d'enseignement de groupe sur des questions liées au changement. La stratégie permet qu'une variété de points de vue soient soulevés par des pairs et avec des pairs dans un cadre sécuritaire et structuré.

ANNÉES SECONDAIRES

8 h 30 – 9 h 00	Rencontre avec des élèves préparant leurs demandes d'admission à l'université
9 h 00 – 9 h 30	Séance du groupe d'aide aux élèves
9 h 30 – 10 h 00	Counseling d'urgence
10 h 00 – 10 h 30	Séance d'enseignement de l'orientation – sujet du jour : technologie et recherche d'emploi
10 h 30 – 11 h 00	Classe d'éducation à la santé en 10 ^e année – coenseignement de la sensibilisation aux dépendances (leçon 2 de 4)
11 h 00 – 11 h 15	Counseling individuel : counseling scolaire
11 h 15 – 11 h 45	Réunion des pairs aidants
11 h 45 – 12 h 00	Consultation avec 3 enseignants : état d'un élève hospitalisé et exigences en termes d'études à la maison
12 h 00 – 12 h 30	Dîner
12 h 30 – 13 h 00	Appels téléphoniques : aiguillage
13 h 00 – 13 h 30	Groupe E de 9 ^e année (27 élèves) – sujet : faire des choix judicieux pour la 10 ^e année
13 h 30 – 14 h 45	Groupe sur la séparation et la perte (12 élèves de 10 ^e et 11 ^e année) – sujet du jour : gestion des émotions difficiles
14 h 45 – 15 h 10	Counseling individuel : gestion du comportement
15 h 10 – 15 h 30	Counseling individuel : relations
15 h 30 – 16 h 00	Accès sans rendez-vous au centre de counseling Planification du salon de l'emploi

Les élèves des années secondaires sont beaucoup plus autonomes dans leurs comportements de prise de décisions et de recherche d'information. Il est donc utile qu'ils aient un accès non structuré au centre de counseling où ils peuvent consulter du matériel et avoir des conversations informelles avec le conseiller scolaire. Comme la fidélité envers les pairs est encore forte aux années secondaires, le recours aux stratégies de groupe pour l'enseignement et le counseling est à la fois très efficace et économique en termes de temps. Les élèves des années secondaires sont souvent confrontés à des situations d'adultes, d'où leur besoin accru de confidentialité. Cet élément est pris en compte dans le nombre accru de séances de counseling individuel et d'aiguillages vers d'autres professionnels.

Un travail collectif

Quel que soit le contexte scolaire, les conseillers scolaires ont un ensemble de responsabilités qui définissent leur champ d'activité. Ces responsabilités vont envers :

- les élèves
- les parents et les tuteurs
- les collègues et les autres professionnels
- l'école et la collectivité
- soi-même



Il incombe aux conseillers scolaires de reconnaître les limites de leurs compétences et de n'offrir que les services et de n'utiliser que les techniques pour lesquels ils sont dûment qualifiés compte tenu de leur formation ou de leur expérience.

Travail collectif avec les élèves

La première responsabilité professionnelle du conseiller scolaire va envers les élèves. Les besoins éducatifs, scolaires, personnels, sociaux et de carrière de tous les élèves de l'école, de la maternelle à la 12^e année, constituent le principal objet de l'orientation et du counseling.

Pour répondre aux besoins de l'ensemble des élèves, les conseillers scolaires doivent intégrer une planification et une programmation efficaces à la journée d'école ordinaire.

Comme les élèves peuvent afficher divers besoins qui exigent une expertise spécifique, il incombe aux conseillers scolaires de reconnaître les limites de leurs compétences et de n'offrir que les services et de n'utiliser que les techniques pour lesquels ils sont dûment qualifiés compte tenu de leur formation ou de leur expérience. Lorsque leur aide professionnelle ne peut adéquatement répondre aux besoins des élèves, ou lorsque les besoins des élèves exigent un counseling intensif et à long terme qui va au-delà de ce dont on s'attend raisonnablement des services offerts par une école, des aiguillages appropriés sont de mise.



La communication d'information précise aux parents, selon les besoins et de manière bienveillante, fait partie du travail auprès de mineurs en milieu scolaire.

Travail collectif avec les parents et les tuteurs

Les parents et les tuteurs jouent un rôle primordial dans la vie des élèves. La collaboration avec les parents dans l'intérêt supérieur des élèves est donc une responsabilité essentielle des conseillers scolaires. Ces derniers n'offrent cependant pas de counseling familial. L'objet principal du counseling scolaire est le développement personnel, social et scolaire de l'élève ainsi que le développement de carrière.



Pour de plus amples renseignements sur les programmes d'éducation appropriés, voir <www.edu.gov.mb.ca/m12/enfdiff/pea/index.html>.

La Loi sur les renseignements médicaux personnels se trouve à <web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/p033-5f.php>.

Les Lignes directrices sur les dossiers scolaires au Manitoba se trouvent à <www.edu.gov.mb.ca/frpub/pol/dossier/index.html>.

La communication d'information précise aux parents, selon les besoins et de manière bienveillante, fait partie du travail auprès de mineurs en milieu scolaire. Le partage ouvert d'activités d'enseignement de l'orientation avec la population se distingue de la nature confidentielle des relations de counseling. Travailler avec les élèves tout en gardant les parents adéquatement informés sans toutefois compromettre la confidentialité est une responsabilité importante. Le document intitulé *Les programmes d'éducation appropriés au Manitoba : normes concernant les services aux élèves* soutient les divisions scolaires en leur demandant d'élaborer des politiques qui précisent les processus relatifs aux élèves ayant des besoins d'apprentissage exceptionnels. Les questions de confidentialité, de consentement éclairé, d'aiguillage et de droit à la protection de la vie privée sont inscrites dans le droit manitobain par le biais de la *Loi sur les renseignements médicaux personnels*. Les politiques de l'école concernant le partage de l'information, le consentement et l'aiguillage devraient faire en sorte que l'élève ait facilement accès à l'aide dont il a besoin sans que cela n'entraîne, par mégarde, d'incidence négative pour lui. Ces politiques facilitent les choses pour les conseillers scolaires et les autres éducateurs en ce qui concerne l'importante question des droits et responsabilités de l'élève, du parent et de l'école. (Pour plus de renseignements sur le consentement, voir le chapitre 7.)



Les conseillers scolaires font partie de l'équipe des services aux élèves. Comme les orthopédagogues et les cliniciens, ils offrent un soutien aux élèves ayant des besoins d'apprentissage exceptionnels. Par contre, contrairement aux orthopédagogues et aux cliniciens, ils offrent aussi des services aux élèves qui n'ont pas de besoins d'apprentissage exceptionnels.

Travail collectif avec les collègues et les autres professionnels

Les services d'orientation et de counseling font partie d'un système de prestation plus large conçu pour favoriser la réussite de tous les apprenants. S'appuyant sur une approche d'équipe, le conseiller scolaire établit et maintient des relations professionnelles avec le personnel scolaire, les cliniciens et les autres intervenants qui travaillent avec les élèves à l'école. Les collègues et autres professionnels sont consultés et reçoivent de l'information professionnelle concernant le bien-être des élèves auxquels ils prodiguent eux aussi des soins.

La planification des études et les services auxiliaires sont coordonnés dans l'intérêt supérieur de l'élève. L'information est partagée en respectant les lignes directrices appropriées en matière de confidentialité. Les conseillers scolaires doivent travailler à l'intérieur des limites de la loi, des politiques et procédures des divisions scolaires et des écoles, ainsi que des exigences déontologiques des associations auxquelles ils appartiennent.



Grâce au processus d'orientation et de counseling, les enfants récupèrent et en apprennent davantage sur eux-mêmes, ce qui améliore leur capacité d'apprentissage.

Travail collectif avec l'école et la collectivité

Les conseillers scolaires jouent le double rôle d'éducateur (activités d'enseignement de l'orientation) et de thérapeute (activités de counseling). Ces deux rôles fusionnent particulièrement lorsque le conseiller est engagé dans un travail de prévention. Toutes les situations de vie interagissent. Par exemple, lorsqu'il aborde des besoins

personnels ou sociaux avec un élève dans le cadre du counseling, le conseiller scolaire enseigne par le fait même des techniques de résilience et agit sur la préparation de l'élève aux enjeux scolaires. Du fait de cette interrelation le conseiller scolaire soutient l'intégration et la contextualisation des services d'orientation et de counseling en vue de répondre aux besoins de l'école et de la collectivité.

Le conseiller scolaire a donc la responsabilité d'élaborer un programme d'orientation et de counseling global et progressif qui répond aux besoins d'une population scolaire spécifique. Ce processus d'élaboration comprend la détermination des besoins, la mise en œuvre et le suivi de programmes ainsi que l'adaptation des plans aux besoins en développement des élèves. L'évaluation régulière du plan et sa mise en œuvre sont importantes pour s'assurer que l'école et la collectivité sont bien desservies.

La communication de l'information sur les services offerts en orientation et counseling à la collectivité scolaire relève du conseiller scolaire. La collaboration avec les ressources communautaires pour accroître les possibilités offertes aux élèves et faire les aiguillages appropriés vers les organismes du milieu aide les élèves dans leur apprentissage continu, leurs transitions, les soins et traitements appropriés et leur réussite.

Travail collectif axé sur soi

Les conseillers scolaires ont la responsabilité de reconnaître et de faire valoir les limites relatives à leur emploi du temps, à leur formation et à leur rôle dans l'école. Ce faisant, ils améliorent la communication avec l'administration et les autres membres de l'équipe scolaire et accroissent l'efficacité de la prestation des programmes et de la gestion du temps, du stress et de la charge de travail. Il est important que les conseillers soient conscients de leurs besoins personnels et de l'avantage de suivre un plan de bien-être personnel. (Voir le chapitre 8 pour plus de renseignements.)

Contrairement à beaucoup d'autres enseignants à temps plein, les conseillers scolaires à temps plein n'ont pas de classes régulières. Leur emploi du temps est souple afin de répondre aux besoins en counseling des élèves à divers moments de l'année scolaire tout en assurant la prestation des composantes d'enseignement et de prévention du programme d'orientation et de counseling global ou en collaborant avec d'autres à une telle prestation. Il incombe aux conseillers scolaires de faire appel à une approche équilibrée de l'orientation et du counseling qui prévoit suffisamment de temps pour l'autoréflexion professionnelle, la planification, la recherche, l'aiguillage et la tenue de dossiers. (Voir l'exemple de répartition du temps au chapitre 6.)

Dans beaucoup d'écoles, il n'y a qu'un seul conseiller scolaire. Il est donc important que les conseillers établissent des liens professionnels avec des collègues qui peuvent leur soumettre d'autres points de vue et suggestions et leur servir de mentors. Il est également important que les conseillers se tournent vers leurs collègues en counseling pour leur apporter du soutien et leur proposer des activités de mentorat.

Résumé du chapitre

- Le champ d'activité des conseillers scolaires consiste en une série d'actions fondées sur une approche globale des services d'orientation et de counseling. À l'intérieur de ce cadre, les besoins particuliers de la collectivité scolaire, la formation et l'expérience du conseiller de même que l'expertise des collègues et autres professionnels qui travaillent avec les élèves sont pris en compte.
- Le conseiller scolaire a la responsabilité de travailler dans les limites de sa formation et de son expérience et il doit limiter la prestation de ses services à ce que l'on peut raisonnablement s'attendre d'une école en termes de soutien de la réussite des élèves. Les élèves qui ont besoin d'une thérapie ou de counseling de manière intensive et à long terme devraient être aiguillés vers des organismes externes.